

Le présent projet de procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil d'administration

Ajournement –
Reprise de la séance

Province de Québec
Centre de services scolaire des Affluents
Conseil d'administration

Ouverture de la séance

Le président, monsieur Benoît Lussier, déclare ouverte, en ce 27 septembre 2021, la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'administration du 31 août 2021, telle que décrétée en vertu de la 8^e résolution adoptée à cette date.

Il est 18 h 31.

SONT PRÉSENTS :

Le président Benoît Lussier, le vice-président Raphaël Bordeleau, et les membres Laura Chabot, Chantal Denis, Patrick Fortin, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Jonathan Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet, Chantal Rousseau, Diana Serret et Émilie Thériault.

La directrice générale, Isabelle Gélinas, les directeurs généraux adjoints, Patrick Capolupo, Jean-François Collard, Jean-François Joly et Thierry Lauzon participent également à la séance. M^e Marie-Josée Lorion, secrétaire générale, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur et le directeur conseil au secrétariat général Érik Tardif.

EST ABSENT :

Le représentant du personnel d'encadrement, Jean-François Trottier.

Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, la secrétaire générale constate le quorum.

Conformément aux décrets et arrêtés en conseil en vigueur, la présente séance du conseil d'administration est tenue via la plateforme TEAMS.

6.1 Contrat travaux construction – Agrandissement – École Armand-Corbeil – Adjudication

La directrice générale Isabelle Gélinas informe les membres du conseil d'administration que le Centre de services scolaire a obtenu la confirmation ministérielle du budget alloué aux travaux de construction pour l'agrandissement de l'école Armand-Corbeil. Le conseil peut par conséquent procéder à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Résolution CA21-009

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics RLRQ chapitre C-65.1 et l'article 16 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics RLRQ chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication du contrat à l'entrepreneur ayant soumis le prix le plus bas dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

ATTENDU la procédure d'appel d'offres réalisée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Alain Raïche :

D'ADJUGER le contrat de travaux de construction pour procéder à l'agrandissement de l'école Armand-Corbeil, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Tisseur inc. NEQ 1149222300 au coût de 33 815 000,00 \$, excluant les taxes;

D'AUTORISER la directrice du service des ressources matérielles à signer le contrat ainsi adjugé et tous documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 Levée de la séance

Résolution CA21-010

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Jonathan Gauthier :

DE LEVER la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 33.

Marie-Josée Lorion
Secrétaire générale

Benoît Lussier
Président